

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 261

présenté par

M. Hetzel, M. Kamardine, Mme Bassire, M. Sermier, Mme Serre, Mme Valérie Beauvais,
Mme Trastour-Isnart, M. Cattin, M. Aubert, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Vatin,
M. Marleix, M. Schellenberger, M. Le Fur, M. Bony et M. Bourgeaux

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« douze »

le mot :

« dix-huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.